

MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY  
69210

Mairie de CHEVINAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Délibération n° 1 – Séance du 5 juin 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, s'est réuni à la Mairie, sur convocation du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, sous la présidence de Monsieur Christian DERBOUL, Maire.

**Présents** : Frédéric PAULOIS, Françoise LEMERLE, Louis PASCUAL, Liliane DENIS, Virginie LAMONTAGNE, David LECOANET, Sandrine THOMAS, Chrystel ANTOINE, Paul CALVET, Johann RONY, Iléna PONS.

**Absent excusé** : Hervé MOISSONNIER, Cédric JOLY pouvoir donné à Sandrine THOMAS, Caroline GIMENEZ pouvoir donné à Johann RONY.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Monsieur Frédéric PAULOIS.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Messieurs, Mesdames Françoise LEMERLE, Louis PASCUAL, Johann RONY et Iléna PONS.

**Vu** le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral,

**Vu** la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de CHEVINAY sera le suivant :

- 3 délégués à élire
- 3 suppléants à élire

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral.

**Résultats du scrutin**

- Délégué 1 : Sandrine THOMAS, onze voix,
  - Délégué 2 : Françoise LEMERLE, dix voix,
  - Délégué 3 : Johann RONY, dix voix.
- 
- Suppléant 1 : Louis PASCUAL, quatorze voix,
  - Suppléant 2 : Chrystel ANTOINE, quatorze voix,
  - Suppléant 3 : Frédéric PAULOIS, treize voix.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Le Maire,  
Christian DERBOUL

